

Les chutes de hauteur, « Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres » : une campagne nationale pour faire évoluer les perceptions du risque chez les professionnels du BTP



Première cause d'accidents graves et mortels dans le BTP (hors risque routier et malaises), les chutes de hauteur demeurent l'un des principaux risques auxquels sont exposés les professionnels du secteur. Depuis 2014, l'OPPBTP et ses partenaires, au premier rang desquels la Direction Générale du Travail et la Cnam, sont particulièrement engagés pour lutter contre ce risque majeur, notamment par le biais de la campagne de sensibilisation : «Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur». 10 ans plus tard, l'Organisme souhaite donner une nouvelle impulsion à la mobilisation autour de ce risque toujours trop prégnant dans les métiers du BTP.

Aussi, du 21 mai au 5 juillet 2024, l'OPPBTP lance une nouvelle campagne principalement axée sur le facteur humain. Avec le soutien du Ministère du Travail, de la Cnam, des Services de

Prévention et de Santé au Travail BTP et interprofessionnels, et de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), gérée par la Caisse des Dépôts, l'OPPBTP souhaite faire prendre conscience des conséquences personnelles et professionnelles des chutes de hauteur et démontrer qu'il est systématiquement possible de travailler en hauteur en sécurité.

Les chutes de hauteur, première cause d'accidents graves et mortels dans le BTP¹

Le travail en hauteur fait partie de l'environnement de travail du bâtiment et des travaux publics. Depuis un toit, un pylône, un mur, une échelle, une passerelle... les professionnels du secteur sont régulièrement confrontés à cette situation qui les expose au risque de chute. Or, ce dernier peut avoir des conséquences irrémédiables. En effet, les chutes de hauteur représentent un accident du travail mortel sur cinq dans le BTP², ce qui en fait la première cause d'accidents graves et mortels dans le secteur, hors risque routier professionnel et malaises (31 décès par chute recensés pour le CTN-B en 2021 par la Cnam). Parmi les métiers les plus touchés par ces accidents, on retrouve la charpente – couverture (40 %) et la maçonnerie – gros œuvre (24 %). De plus, ces accidents ont des conséquences plus lourdes pour les victimes, ainsi que pour les entreprises : les arrêts de travail liés aux chutes de hauteur sont en moyenne de 4 mois, quand la moyenne des autres accidents est de 2 mois et demi.

Par ailleurs, l'outil de recueil de données des accidents du travail graves et mortels que met en place l'OPPBTP démontre qu'il existe des similarités permettant d'établir un « profil type » de la victime de chute de hauteur. Il s'agit de chutes de moins de 3 mètres, par des opérateurs en CDI, appartenant à une TPE/PME (3/4 des accidents ont lieu dans des entreprises de moins de 50 salariés). Ces

¹ En excluant le risque routier professionnel et les malaises.

² Source : Chiffres Cnam – Rapport annuel 2021

chutes ont souvent lieu lors d'intervention sur des chantiers de rénovation, pour une intervention de courte durée, chez un client particulier. De plus, une chute de hauteur sur deux est liée à une rupture de toiture fragile ou à un défaut d'équipement de protection collective.

Chutes de moins
de 3 MÈTRES
par des opérateurs
en CDI, appartenant
à une TPE/PME

**3/4 DES
ACCIDENTS**
ont lieu dans des
entreprises de moins
de 50 salariés

Ces chutes ont souvent lieu **lors d'intervention**
sur des chantiers de rénovation,
pour une intervention de **courte durée,**
chez un client particulier.



1 chute de hauteur sur 2
est liée à **une rupture de toiture fragile**
ou à un **défaut d'équipement**
de protection collective

Faire évoluer les perceptions et développer une prise de conscience collective

Mobilisé sur cette problématique majeure, l'OPPBTP et la Cnam ont accompagné depuis 2014 environ 2 000 entreprises afin de faire évoluer les organisations en place et leur proposer des solutions en adéquation avec leurs problématiques, dans le cadre de la campagne « **Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur** ». (cf. encadré en fin de communiqué)

Cependant, des situations à risques persistent et la mobilisation doit impérativement se poursuivre pour parvenir à réduire radicalement le nombre d'accidents du travail liés à ce risque. Aujourd'hui, l'OPPBTP et ses partenaires souhaitent renouveler leur message de prévention avec une campagne différente, orientée sur le facteur humain, et plus précisément en impactant la perception du risque des professionnels. En effet, cette nouvelle campagne de sensibilisation, qui se déroulera du 21 mai

au 5 juillet prochains, poursuit l'ambition de développer une prise de conscience collective, afin de contribuer directement à la baisse des accidents du travail liés aux chutes de hauteur.

Pour cela, une première enquête préliminaire de perception du risque a été menée par l'OPPBTP et les services de prévention santé au travail, auprès d'entreprises parmi les plus exposées. Ainsi, du 5 février au 8 mars 2024, 670 professionnels issus de 327 entreprises du BTP ont été interrogés, dont 38 % de couvreurs, 37 % de maçons et 25 % de charpentiers bois, et 239 chantiers ont été observés. L'étude a permis de mettre en lumière d'importants contrastes entre la perception du risque et la maîtrise de celui-ci sur le terrain par les professionnels. En effet :

- ✓ **9 professionnels sur 10 pensent que leur métier est dangereux.** D'ailleurs, 75 % des chefs d'entreprises et 62 % des compagnons ont déjà vécu ou ont été témoin d'un accident de chute de hauteur. Ils ont également largement conscience qu'une chute même de faible hauteur peut être mortelle, et considèrent que ce risque fait l'objet de leur inquiétude principale au travail. **Pourtant, la moitié des répondants affirment travailler sans équipement de sécurité au moins une fois par an.** Près de la moitié des chefs d'entreprise et des compagnons ne réagissent pas lorsqu'ils se retrouvent face à certaines situations à risques sur le chantier (absence de protection collective, trémie non protégée, etc.).
- ✓ **La majorité des répondants estiment que la hiérarchie prévoit les bons équipements en matière de protection contre les chutes de hauteur et que les protections collectives sont efficaces en cas de chute. Pourtant, 40 % des chantiers visités par les conseillers de l'OPPBTP ont été jugés moyens ou insuffisants en termes de sécurité.** De plus, s'ils sont une immense majorité à estimer mieux travailler lorsqu'ils se sentent protégés contre le risque de hauteur, plus de 31 % des compagnons déclarent être gênés au quotidien par ces protections collectives.
- ✓ **Sur les chantiers visités avec un bon niveau de sécurité, 46 % pensent que leurs clients ne s'intéressent pas à la sécurité.** Ce chiffre passe à 80 % sur les chantiers visités avec un niveau de sécurité moyen. **Pourtant, 92 % des professionnels interrogés pensent qu'un échafaudage de pied est un bénéfice pour l'image de marque de l'entreprise.**
- ✓ Enfin, une majorité des professionnels interrogés considère que les chutes ne sont pas le fait d'un manque d'expérience (6 professionnels sur 10 en moyenne). En revanche, ils sont presque tous convaincus (95 %) qu'une bonne condition physique et mentale contribue à prévenir ces accidents.

Ces résultats seront complétés par plus de 5 000 enquêtes auprès de salariés anonymes, réalisées entre mai et juin 2024 par les SPST partenaires, auprès d'un échantillon plus large incluant tous les métiers du BTP.

Une campagne de communication orientée vers l'humain et le témoignage

Cette première étape a ainsi permis d'évaluer la perception des compagnons et des dirigeants sur le risque de chute et de quantifier les différents déterminants qui conduisent à un bon niveau de sécurité d'un chantier ou au contraire à un déni du risque. En s'appuyant sur ces données essentielles pour comprendre les comportements au sein des entreprises, l'OPPBTP déployera à partir du 21 mai une nouvelle campagne principalement axée sur la communication, l'information et la sensibilisation de toutes les personnes concernées par le risque de chute de hauteur, pour contribuer à réduire les accidents sur les chantiers de BTP.

Forte de ses 10 ans d'existence, la campagne « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » est aujourd'hui connue et reconnue par les entreprises du secteur. Aussi, en 2024, l'OPPBTP capitalise

sur son nom et son logo historiques, déjà bien ancrés dans les esprits. Mais parce que l'objectif est de provoquer un véritable déclic chez les professionnels, ceux-ci s'accompagnent d'un nouveau slogan : « **Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres** ». L'Organisme a en effet pris le parti de baser toute sa campagne de communication sur **des témoignages particulièrement parlants et des vidéos de fiction empreintes d'un registre émotionnel fort**.

- ✓ **Un court-métrage de sept minutes** a été réalisé afin de faire prendre conscience aux acteurs de l'entreprise des conséquences personnelles et professionnelles irrémédiables d'une chute de hauteur.
- ✓ **Trois podcasts** mettant en avant des témoignages forts de chefs d'entreprises sont disponibles sur toutes les plateformes, ainsi qu'une série de **vidéos** de prise de parole d'entreprises sur leur perception du risque.

Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs

L'OPPBTP déploie également de nombreuses ressources et outils afin d'aider l'ensemble des acteurs du BTP à passer à l'action :

- ✓ **Une Lettre de PréventionBTP** sera adressée par courrier et par mail aux 275 000 entreprises du BTP au cours de la campagne.
- ✓ **Le site dédié [chutesdehauteur.fr](#)**, créé à l'occasion de la première édition de la campagne, a été entièrement remis à jour pour permettre aux professionnels d'accéder facilement aux contenus d'information et de sensibilisation au risque les plus pertinents. Ils retrouveront ainsi les vidéos et témoignages d'entreprises, ainsi qu'une sélection d'affiches, d'outils, de solutions et de formations.
- ✓ **Une boîte à outils complète**, comprenant une sélection d'une cinquantaine de solutions et de contenus techniques pour permettre aux entreprises de travailler en toute sécurité dans le cadre de situations à risques, est disponible. Les professionnels pourront par exemple retrouver des conseils sur la fixation de garde-corps, sur l'utilisation des protections collectives, de drones, ou encore sur le travail en nacelles.
- ✓ **De nouvelles affiches de sensibilisation** seront mises à disposition des entreprises.
- ✓ Afin d'aider les artisans à convaincre leurs clients de l'importance des équipements de protection collective, l'OPPBTP a également élaboré pour la première fois **un outil argumentaire** personnalisable qu'ils peuvent remettre à leur client afin de les inciter à s'engager à leurs côtés en prévention.
- ✓ **Un kit de sensibilisation clé en main est mis à disposition des formateurs de CFA**. Ce kit d'animation de 45 minutes sous forme de jeu de questions/réponses permet aux formateurs d'aborder de façon ludique cette thématique avec les apprentis et futurs professionnels du BTP.
- ✓ **Une nouvelle formation spécifiquement dédiée à la perception du risque** vient compléter les deux formations déjà existantes et remises à jour : « Se protéger des risques de hauteur », et « Maîtriser les risques de hauteur ». Celles-ci se déroulent sur une journée, en présentiel, et permettent d'aborder ces sujets en alternant connaissances théoriques et exercices d'application à partir d'études de cas et de situations de travail réelles.
- ✓ **Une série de webinaires nationaux à destination des entreprises, mais également des CSPS et de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage**, animée par les conseillers en prévention de l'OPPBTP, les services de santé et la CNAM, sera organisée.

De plus, plus de **140 événements de sensibilisation** seront organisés partout en France au mois de juin, avec l'objectif de réunir 6 000 professionnels. Ces rendez-vous s'appuieront notamment sur les résultats de l'enquête de perception pour éveiller les esprits. Enfin, afin de donner à ces événements ainsi qu'à tout le dispositif de communication et d'information une plus grande ampleur,

l'OPPBTP pourra compter sur le soutien de nombreux partenaires : les organisations professionnelles et syndicales, PRO BTP, SMA BTP, mais également des loueurs de matériels et de grandes entreprises du secteur qui relaieront la campagne auprès de leurs publics respectifs.

« Nous sommes fiers du travail de fond que nous avons réalisé ces 10 dernières années avec la campagne « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur ». Nous avons accompagné plus de 40 000 professionnels vers une meilleure prise en compte du risque de chute de hauteur, et avons observé de réels efforts en prévention au sein des entreprises. Néanmoins, tant que des accidents surviennent, des progrès restent à faire et la mobilisation doit continuer. Cette nouvelle étape de campagne est plus que jamais orientée sur le facteur humain. Nous espérons qu'elle permettra à de nombreux professionnels de sortir du déni du risque et de générer une véritable prise de conscience, parce que ça n'arrive pas qu'aux autres. » déclare Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTP.

« Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur », 10 ans de mobilisation

Dès 2014, l'ensemble des acteurs de la prévention, le Ministère du Travail, la Cnam, l'INRS, la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), le RSI (Régime Social des Indépendants), les services de santé au travail et l'OPPBTP se sont engagés dans une vaste campagne nationale de sensibilisation coordonnée, baptisée « **Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur** ». En parallèle des actions de sensibilisation, une campagne terrain a été mise en œuvre afin de diagnostiquer un maximum d'entreprises et de les accompagner pour leur proposer des solutions concrètes applicables sur chantier. Reconduite jusqu'en 2022 et étendue à de plus en plus de corps de métiers particulièrement concernés par ce risque, **la campagne « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » a permis au fil des années de sensibiliser plus de 40 000 professionnels par le biais de multiples actions :**

- ✓ 2 100 réunions d'informations ont été organisées ;
- ✓ 5 400 actions de prévention ont été engagées ;
- ✓ 2 050 entreprises ont été accompagnées par l'OPPBTP et la Cnam dans des démarches structurées de prévention des risques.

Ces campagnes successives ont permis d'évaluer les organisations en place, les solutions techniques et les compétences pour mettre à disposition des professionnels plus de solutions en adéquation avec leurs problématiques. **Grâce à l'implication de tous, les diagnostics réguliers réalisés auprès des entreprises les plus exposées au risque de chute de hauteur ont permis d'attester que le niveau de sécurité a augmenté de 25 % depuis 2014 dans les entreprises accompagnées par l'OPPBTP.**

L'intégralité de l'étude de perception est disponible ici / sur demande auprès du service de presse.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

